

**Autorisation d'utilisation du domaine public :  
LA BELLE ROUGE – GRAND RUE  
DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2026**

**Le maire de la Commune de SAINT JEAN SAINT NICOLAS,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le code du commerce, notamment l'article L310-2,
- Vu la demande par laquelle Mme Amélie COLLUS, représentant la cave « La Belle Rouge », 7 Grand Rue – Pont du Fossé – 05260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'installer une terrasse en utilisant une partie des places de parking de la Place de la Grand Rue (RD 944).

**ARRETE**

**Article 1 :** M. Amélie COLLUS, représentant la cave « La Belle Rouge », 7 Grand Rue – Pont du Fossé – 05260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS, est autorisée à occuper les places de parking situées le long de son établissement au 7 Grand Rue – Pont du Fossé – 05 260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS (RD 944), en vue d'y installer une terrasse.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la période du 1er juin au 30 septembre 2026 à inclus.

**Article 3 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration ou de salissure constatée, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** Le demandeur veillera à laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes - landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de St-Bonnet, la brigade de Pont du Fossé, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-JEAN St- NICOLAS, le **29 MAI 2026**

**Le Maire,  
Rodolphe PAPET**

  


Transmis le : **29 MAI 2026**

Affiché le : **29 MAI 2026**